

Certificat de branche

Maître d'Apprentissage

(formation en conformité avec la CPNE de la branche du sanitaire, social et médico-social privé non lucratif en date du 1er septembre 2013)

Une formation en deux modules obligatoires et complémentaires :

Module 1 : « TUTEUR DE PROXIMITE – LES BASES »

Module 2 : « MODULE SPECIFIQUE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE »

Contexte

Avec la réforme des formations du champ social (la réforme de la formation des ASS, le CAFERUIS, la Médiation Familiale, les ES, les ME...) est apparu le vocable de « site qualifiant » dans leurs circulaires d'application, à charge pour les organismes de formation de faire un travail avec les secteurs professionnels pour définir les critères qui font qu'un site soit qualifiant. Plusieurs éléments viennent étayer cette notion :

- d'une part, la loi de modernisation sociale, en insistant avec la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sur la valorisation et la reconnaissance de l'expérience a réhabilité la question de « l'apprentissage sur le tas » et surtout de l'apprentissage expérientiel. Elle a, de ce fait, fait rebondir la problématique du site qualifiant et du formateur terrain de concert avec la notion d'organisation apprenante ou d'entreprise formatrice. Elle met l'accent sur la formation « tout au long de la vie » ;

- d'autre part, la réouverture des formations sociales au dispositif de l'apprentissage renforce fortement la fonction tutorale ;

- enfin la démarche compétence et la dynamisation de l'idée de compétence collective comme patrimoine de l'institution est venue réactiver heureusement la question de l'accueil des nouveaux salariés et la nécessité de leur intégration et de leur formation par la capacité à transmettre ses connaissances.

Objectifs par module :

Module 1 « TUTEUR DE PROXIMITE : LES BASES »

- Comprendre les enjeux de la formation par alternance ;
- Identifier les besoins de formation du tuteur ;
- Appréhender les étapes du processus d'apprentissage ;
- Préparer l'accueil d'un apprenant ;
- Organiser son accompagnement par des techniques appropriées ;
- Concevoir une évaluation de stage ; transmettre sa pratique à partir de la formalisation qu'il en aura faite.

Module 2 « MODULE SPECIFIQUE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE »

- Comprendre et connaître le cadre légal et réglementaire du Centre de Formation d'apprentis ;
- Appréhender les différentes phases de l'accompagnement de l'apprenti en relation avec les référentiels des diplômes ;
- Préparer l'accompagnement dans l'insertion et la qualification professionnelle
- Concevoir l'évaluation, la mise en œuvre et l'ajustement de la fonction de maître d'apprentissage.

Public

- Les tuteurs chargés de l'accompagnement des personnes en contrat d'apprentissage.
- Les professionnels du champ sanitaire, social et médico-social.
- Les professionnels des collectivités locales et d'établissements publics.
- Les personnels impliqués dans l'accueil et l'insertion socio-professionnelle des nouveaux personnels.
- Sont concernées toutes les personnes ayant des diplômes professionnels de l'intervention sociale allant du niveau V au niveau I ainsi que les personnes exerçant des fonctions de coordinateur, de responsable administratif ou de responsable de services généraux.



80 heures

de MARS à JUIN 2021

2 regroupements par module,
soit 11,5 jours



MODULE 1

SUR LE SITE DE MONTPELLIER (Deux sessions)
1^{er} ; 2 et 3 MARS puis 12 ; 13 et 14 AVRIL 2021

MODULE 2 SPECIFIQUE

SUR LE SITE DE MONTPELLIER (Deux sessions)
17 ; 18 et 19 MAI puis 7 ; 8 et 9 JUIN 2021

Détail des journées de formation sur demande



920 euros

soit **460 euros** par module

Contenus pédagogiques

Cette formation s'articule autour de deux modules de formation. Chacun de ces modules étant organisé autour de trois fonctions :

1. Organisation du parcours
2. Co-construction des savoirs
3. Supervision du parcours de formation

Module 1 « TUTEUR DE PROXIMITE : LES BASES »

- Les enjeux de la formation par alternance ; les différents types d'alternance, l'alternance intégrative ;
- L'accompagnement : différences entre la logique de l'enseignement, la logique de formation, la logique pédagogique, la logique de transmission et la logique d'accompagnement.
- Connaissance des référentiels des formations
- L'organisation d'un parcours de formation et la construction de ses différentes phases : diagnostic des pré-requis et des besoins du tuteur, accueil, organisation et évaluation du parcours
- Les techniques et les outils de l'accompagnement : entretien, grille de suivi, livret d'accueil, évaluation formative
- Les méthodes pédagogiques : pédagogie du projet, pédagogie par objectifs, pédagogie par les compétences, lien avec les référentiels des formations
- Confronter l'expérience de terrain aux apports de la formation ;
- Faire le point sur l'utilisation des outils et des documents élaborés.

Module 2 « MODULE SPECIFIQUE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE »

- Les lois sur l'apprentissage, le contrat d'apprentissage proprement dit, les accords de branche ;
- Les financements ; les modes d'organisation et de fonctionnement d'un CFA ;
- Les responsabilités ; les fonctions ; les rôles et les missions de chaque acteur impliqué dans le dispositif de l'apprentissage
- L'accueil et ses outils (livret d'accueil ; charte ; positionnement et logique de l'accueil. L'accompagnement : que signifie l'accompagnement ; quel type de rapport entre l'apprenti et le maître d'apprentissage ?
- Quels sont les outils de transmission d'informations et de communication entre le site d'emploi et le centre de formation ? Entre le formateur (réfèrent) école et le maître d'apprentissage ? La place du dossier navette ou du livret de l'apprentissage.
- L'individualisation, la singularité du parcours de l'apprenti. Le positionnement de l'apprenti dans le dispositif de l'apprentissage. Le sens des référentiels de formation et leur utilisation.
- La co-construction d'un projet professionnel et le choix professionnel, l'intégration du stage « hors lieu d'emploi » ; les outils d'insertion ; la logique de compétence.
- Le dispositif d'évaluation de la professionnalisation en concertation avec le CFA. Le recueil des indicateurs d'évaluation et l'analyse des résultats.
- La compréhension des difficultés rencontrées par l'apprenti : gestion du statut de salarié et de la position d'apprenant. Le rapport à l'écrit et à l'écrit professionnel. Dissonance cognitive, clivage ; comportements régressifs liés à l'école.
- Les attendus du diplôme et la logique de qualification.

Conditions d'accès

Pour accéder à la formation, l'examen du dossier d'inscription doit faire apparaître :

- Un CV détaillé accompagné des pièces justificatives
- La justification des formations antérieures avec contenus détaillés et attestations de formation
- La justification des expériences antérieures
- Les demandes éventuelles d'allègement des candidats, avec leur argumentation.

Déclaration d'activité enregistrée sur le N° 91340190634. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Modalités d'évaluation

Selon la fonction occupée, l'institution d'origine et le projet professionnel de chacun, il sera demandé l'élaboration d'une production écrite qui fera l'objet d'une évaluation formative.

Validation

- Assiduité à la formation
- Soutenance orale de l'écrit de fin de module
- Validation de la production écrite.

Contacts

Coordonnateur pédagogique

Monsieur Deli MUEPU

Responsable de Formation IFOCAS.

Assistante de formation

Nathalie Di Cicco

04 67 07 02 51

nathalie.dicicco@ifocas.fr

1011, rue du pont de Laverune

CS 70 022

34 077 Montpellier cedex 3

www.ifocas.fr